



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

Dans les communes de plus de 3.500 habitants, l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales impose la tenue d'un débat contradictoire sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant le vote primitif.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 impose de fixer l'évolution sur les dépenses de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel (emprunts etc....)

La présente note a pour objet de fournir les éléments utiles
au Débat d'Orientation Budgétaire.



Les éléments conjoncturels sur 2019

- Taux de chômage au 31/12/2019 : 8,4 %.
- Croissance : évolution de 1,9 % du PIB.
- Évolution du taux d'inflation de + 1,1 %.

Les principales mesures de la loi de finances pour 2019 impactant les collectivités :

Rappel du dispositif de suppression de la taxe d'habitation.

En 2018, 80% des foyers étaient exonérés selon les échéances suivantes :

- 30% en 2018.
- 65 % en 2019.
- 100 % en 2020.

Le coût total pour l'état de cette première phase est de 18 M€.

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression effective pour l'ensemble des contribuables à partir de 2023 selon l'échéancier suivant :

- 30 % en 2021.
- 65 % en 2022.
- 100 % en 2023

A compter de 2021, la commune ne collectera plus définitivement la taxe d'habitation.

Remarques :

- Maintien de la taxe d'habitation sur les logements vacants.
- A partir de 2020, la révision du taux de la taxe d'habitation est impossible de même pour l'assiette.
- Revalorisation de 0,9 % des bases forfaitaires pour les 20% restants non exonérés en 2020.
- Revalorisation de 1,2 % des bases forfaitaires pour la taxe foncière.

Mise en œuvre d'une compensation à la suppression de la taxe d'habitation :

- Transfert de la taxe foncière des départements vers les communes.
- Pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), affectation d'une quote-part de la TVA nationale. Il en est de même pour les départements.

Cette suppression de la taxe d'habitation devant être sans effet sur les recettes de la commune, la neutralisation s'opérera en trois temps :

- Temps 1 : Bilan instantané de la réforme.
- Comparaison du produit de la taxe d'habitation avec le produit de la taxe foncière.
- Temps 2 : calcul d'un coefficient correcteur qui rééquilibre le bilan de la réforme.
- Temps 3 : neutralisation des hausses futures des taux. Les variations futures des taux de la taxe foncière ne s'appliqueront pas aux produits compensés – prélevés (après application du coefficient correcteur).

EXEMPLE CHIFFRE

En 2020 :

Recettes TH = 100

Produit TF = 164

TOTAL = 264

En 2021 :

Base TF = 1000 taux de la TF = 33 % -> produit calculé 330

Produit perçu par la commune = 264

Ecrêtement = $330 - 264 = 66$ coefficient correcteur = 0,8

En 2022 :

Base TF = 1020

Produit perçu = $1020 \times 33\% \times 0,8 = 269,3$

Ecrêtement = $1020 \times 33\% - 269,3 = 67,3$.

Si la commune souhaite augmenter son taux de TF de 33% à 35% :

Produit perçu = $1020 \times 2\% = 20,4$

Produit perçu par la commune : $269,3 + 20,4 = 289,7$.

Les concours de l'état

En 2020, l'effort financier de l'état en faveur des collectivités est de 116 M€ répartis en 3 blocs :

- **Bloc 1 : Concours financiers 45 Mds €.** Dans cette rubrique figurent, entre autres, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ainsi que le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). La DGF communale 2020 est de 18,3 Mds € (stabilité)
- **Bloc 2 : dégrèvement d'impôts locaux 28 Md €.**
- **Bloc 3 : fiscalité transférée 43 Md €.** Cette rubrique concerne les produits fiscaux alloués au fil des ans par l'état en contrepartie de transferts de charges.

Pérennisation du dispositif d'incitation financière à la fusion des communes :

Si la fusion aboutie à une commune de moins de 150 000 habitants alors :

- Garantie du même niveau de la somme des DGF pendant 3 ans.
- Garantie du même niveau de la somme des dotations de péréquation DSU (dotation de solidarité urbaine), DSR (dotation de solidarité rurale) et DNP (dotation nationale de péréquation) pendant 3 ans.
- Dotation d'amorçage de 6 € par habitant pendant 3 ans.

Concours d'investissement

Dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité : **10 M €**. Les conditions d'octroi sont que la commune doit avoir moins de 10 000 habitants et un potentiel fiscal inférieur au double de la moyenne de la strate.

Dotation natura 2000 rehaussée à **5,5 M €**.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE LOCAL

Seront traités dans cette rubrique différents indicateurs permettant de situer notre commune. Certains éléments seront comparatifs avec d'autres communes, l'idée n'étant pas de juger l'efficacité de telle ou telle collectivité mais de contextualiser Saint Laurent Blangy par rapport à des collectivités environnantes.



Le logement :

Au 31 décembre 2017 le nombre d'habitants est de 6722. Durant la période 2010 – 2015 la population Immercurienne a connu une augmentation de 1,93 % par an.

Nous recensons 3168 logements sur le territoire dont la répartition « sociologique » se répartie comme suit :

Sur 3168 logements :

1075 logements locatifs sociaux (36,2 %)

dont : 285 logements en Quartier Prioritaire Ville (27%)

2987 résidences principales :

- 50 % en propriété.
- 34 % en location à loyer modéré.
- 14 % en location dans le parc privé

Qui habitent ces logements ?

- 37 % de personnes seules.
- 38 % de familles avec enfants.
- Taux des plus de 60 ans : 24 %.

Durant la période 2014 – 2017, 62 logements ont été produits soit une moyenne de 16 par an.

Quelques éléments comparatifs :

	Achicourt	Arras	Beaurains	Dainville	Ste Catherine	St Laurent Blangy	St Nicolas
Population	7843	40970	5606	5567	3541	6722	4924
Revenu médian	19 441,00 €	17 577,00 €	20 121,00 €	22 848,00 €	24 213,00 €	18 949,00 €	17 977,00 €
Nombre de logements	3707	22866	2495	2401	1556	3168	2313
Taux de logements sociaux	30,00%	35,70%	28,20%	14,78%	7,02%	36,20%	43,30%
Indice de jeunesse*	0,9	1,2	1,1	0,6	0,9	1,1	0,9

* indice de jeunesse = population des moins de 20 ans rapportée à la population des plus de 60 ans.

Nombre de bénéficiaires du RSA

Achicourt	Arras	Beaurains	Dainville	Ste Catherine	St Laurent Blangy	St Nicolas
269	2366	139	57	41	202	178

La tranche d'âge où est recensé le plus grand nombre d'allocataires (plus de 50 %) se situe entre 30 et 50 ans.

Les effectifs dans les écoles immercuriennes

	Nombre total d'élèves	École Petit Pont de Bois	École les Capucines	École Langevin	École Lenglet
2017 - 2018	585	107	104	196	178
2018 - 2019	594	104	109	208	173
2019 - 2020	560 *	95	82	225	152

* Dont 6 à l'école du Val de Scarpe.

La fiscalité

	Achicourt	Arras	Beaurains	Dainville	Ste Catherine	St Laurent Blangy *	St Nicolas
Taxe d'habitation	15,33%	20,99%	20,02%	12,39%	14,76%	19,43%	12,84%
Taxe foncière	23,57%	24,64%	23,63%	19,94%	16,17%	14,75%	14,49%

*S'agissant de Saint Laurent Blangy, le détail des abattements est le suivant

Abattement général : 15 %

Abattement personne à charge jusqu'à 2 : 20 %

Abattement personne à charge à partir de 3 : 25 %

Abattement spécial à la base : 10 %

Pour information : Les bases de la taxe d'habitation étant faibles, une augmentation du taux de T.H. de 1% ne générerait que 35 k€ de recettes supplémentaires.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2014-2019

Les principales recettes :

Dans cette partie nous analyserons l'évolution des différentes recettes. Les comptes administratifs et de gestion 2019 n'étant pas encore arrêtés, les chiffres sont à ce stade provisoires. Notons, cependant, que nous sommes au plus près tout de même des chiffres définitifs.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Impôts locaux	2 152 988,00 €	2 121 538,00 €	2 134 302,00 €	2 192 474,00 €	2 213 939,00 €	2 282 203,00 €	6,00 %
Fiscalité reversée par les GFP	4 186 771,00 €	4 164 385,00 €	4 140 706,00 €	3 896 786,99 €	3 994 468,39 €	4 024 798,93 €	- 3,86 %
Autres impôts et taxes	334 039,56 €	355 619,80 €	371 220,09 €	363 531,25 €	311 709,12 €	237 765,23 €	-28,82 %
DGF	521 533,00 €	361 448,00 €	201 203,00 €	61 642,00 €	20 967,00 €	0,00 €	-100,00 %
Autre produit des services	730 410,21 €	751 591,25 €	726.549,33 €	788 261,66 €	666 632,43 €	691 534,94 €	-5,32 %



Dans cette rubrique nous allons procéder à une comparaison avec la tendance nationale des évolutions moyennes de recettes. Cette rétrospective nationale concerne la période 2014 – 2018. Nous procéderons à un comparatif avec nos chiffres locaux durant la période 2014 – 2019. Cet exercice a pour objectif d'identifier précisément les fluctuations de nos recettes durant la précédente mandature. Un point d'attention cependant quant à la référence nationale, en effet il s'agit d'évolutions moyennes faisant ainsi fi de la strate de la commune.

Évolution générale des recettes

D'un point de vue national, l'évolution des recettes durant la période 2014 – 2018 est de **+ 3,1 %**.

Localement nous étions à un montant total de recettes en 2014 de **8 905 874,19 €**, en 2019 nous clôturons l'exercice à **8 123 702,80 €**. Nous avons subi une perte de **782 171,39 € soit – 8,78 %**. Nous constatons une courbe inverse au mouvement national.

Évolution du produit fiscal

L'évolution moyenne nationale est de **+ 13,5 %**. Cette rubrique comprend les impôts locaux, la fiscalité reversée par les groupements à fiscalité propre (CUA) ainsi que la rubrique autres impôts et taxes.

Sur cette rubrique d'un point de vue local nous avons une évolution de **– 1,93 % (129 031,40 €)**.

Un focus sur la nature de la recette fiscale nous permet de constater une dynamique constante **(+ 6 % 2019 vs 2014)** sur les impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation), s'expliquant par une augmentation régulière de la population Immercurienne **(+ 1,93 % / an)**. Cependant, compte tenu de la politique d'abattements mise en œuvre (voir infra) le « rendement » est pondéré. Il faut également signifier que la révision annuelle des bases locatives entraîne mécaniquement une augmentation de l'impôt local, ce, même en maintenant les taux identiques.

La fiscalité reversée par la CUA est constituée principalement de l'allocation de compensation. Celle-ci a été mise en œuvre lors de l'instauration de la taxe professionnelle unique, au 1^{er} janvier 2000, dont le recouvrement est assuré exclusivement par la CUA. Ainsi, cette allocation compense la perte nette de taxe professionnelle perçue auparavant par la commune. Au 1^{er} janvier 2017, la compétence voirie a été transférée exclusivement à la CUA. De fait, plus aucune dépense liée à la voirie ne peut être engagée par la collectivité tant en fonctionnement qu'en investissement. Pour permettre à la CUA d'honorer cette nouvelle compétence, il a été décidé de diminuer par conséquent le montant de l'allocation de compensation de chaque commune. Ainsi pour Saint Laurent Blangy, nous sommes passés de **3 841 684,00 € à 3 610 419,99 €**.

Courant 2018, a également été confiée à la CUA la gestion du recouvrement de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Cette taxe appliquée sur les contrats de prestation électrique des particuliers était reversée aux collectivités. La gestion dépendant, désormais, exclusivement de la CUA, celle-ci recouvre l'intégralité de la recette inhérente à cette taxe. Afin de ne pas pénaliser les communes bénéficiant auparavant de cette manne financière, un ajustement, à la hausse, de l'allocation de compensation a permis « d'amortir » cette perte. Ainsi, à ce jour le montant de l'allocation est de **3 738 430,39 €**.

Dans la rubrique autres impôts et taxe, nous retrouvons essentiellement les taxes sur la consommation finale d'électricité ainsi que la taxe additionnelle sur droits de mutations.

Pour la première, nous ne sommes plus bénéficiaires de la recette depuis 2019 (partiellement en 2018).

S'agissant de la taxe additionnelle il s'agit d'une quote-part appliquée sur l'ensemble des transactions immobilières, reversée à la commune du lieu d'habitation. Cette taxe a sur notre commune un rendement très dynamique illustrant l'attractivité de la ville de Saint Laurent Blangy (**166 K€** en 2017, **214 K€** en 2018).

La tendance est à la nette diminution sur ce poste depuis 2014, nous enregistrons une diminution de **103 K€** soit - **28,82 %**

Dotation d'état

Celle-ci est constituée principalement de la Dotation Globale de fonctionnement. Il s'agit d'une somme versée aux collectivités pour lui permettre de fonctionner dans son quotidien.

A compter de 2014 a été mis en œuvre un plan gouvernemental pluri-annuel de réduction de la dépense publique. Ce plan visait à économiser de 2014 à 2017 **50 Milliards €** avec une contribution des collectivités territoriales à hauteur de **11 Milliards €**. Le principal levier consistait à procéder à une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement. C'est ainsi que nous sommes passés de 568 125,00 € à zéro. Nous sommes la commune du département ayant subi la diminution la plus importante.

D'un point de vue national, la dotation d'état a diminué en moyenne de - **16,7 %**.

Autres produits des services

Ce poste budgétaire recouvre le paiement des usagers de nos différents services. Nous pouvons citer l'école de musique, la cantine, les différents accueils d'enfants (garderie, centre de loisirs), la base nautique etc...

Les recettes liées à l'utilisation de la base nautique sont majoritaires. Nous avons pu observer une croissance constante jusque 2018. En moyenne 60 000 visiteurs sont accueillis sur le site nautique durant l'année. Les pratiques sportives sont nombreuses ainsi que la tenue de séminaires d'entreprise. Nous avons également durant la période estivale un camping permettant d'accueillir les centres de loisirs des communes de la région. Ces accueils s'effectuent sur le site de Vaudry Fontaine qui a la particularité d'être classé patrimoine remarquable. Ce classement impose des prescriptions d'utilisation et d'aménagements très strictes. Dans le cadre de ces injonctions, il nous a été demandé de repenser notre organisation desdits camping. Ceci a eu pour conséquence de réduire sensiblement notre capacité d'accueil ayant un impact collatéral fort sur le rendement de nos recettes. Ceci explique donc la diminution observée à compter de 2018. Pour rappel, la gestion de la base nautique est exclusivement municipale, constamment à l'équilibre.

Ainsi durant la mandature précédente nous avons une diminution de - **5,32 %**. D'un point de vue national, nous avons une augmentation de **12,7%**. Au-delà de l'explication des recettes liées à la fréquentation de la base nautique, nous avons également une politique tarifaire qui sera probablement à reconsidérer à des fins d'équité et de dynamique de recette.

LES PRINCIPALES DÉPENSES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Charges à caractère général	2 196 751,64 €	1 925 565,88 €	2 154 882,57 €	2 032 071,43 €	2 023 451,17 €	2 091 101,06 €	-4,81 %
Charges de personnel	4 178 775,64 €	4 122 099,25 €	4 158 487,64 €	4 225 665,09 €	4 219 734,84 €	4 281 266,38 €	2,45 %
Autres Charges de gestion courante	590 051,85 €	558 698,11 €	457 862,51 €	458 297,38 €	464 909,03 €	471 229,01 €	-20,14 %
Charges financières	306 286,12 €	129 782,11 €	121 321,06 €	106 926,64 €	93 747,82 €	76 868,92 €	-74,90 %

Évolution générale des dépenses :

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, nous étions en 2014 à un montant de **7 488 777,08 €** pour arriver en 2019 à **6 989 102,62 €** soit une diminution de **500 K€ (- 6,67 %)**. D'un point de vue national l'évolution se situe à **+ 3,6 %**. Cette diminution a été rendue possible par la mise en œuvre d'une politique de choix en fonction des priorités déterminées chaque année. Nous avons coutume de dire que nous ne sommes pas entrés dans une période d'austérité mais d'épargne. Nous faisons des choix afin de privilégier le financement de ce qui a été considéré comme prioritaire. C'est selon cette méthode que nous avons réussi à mettre en place de nouveaux services ou étoffer des prestations existantes tout en maîtrisant les impacts budgétaires.

Les charges à caractère générale :

Ce poste budgétaire concerne les dépenses permettant à la collectivité de fonctionner. Collectivité en tant que service public avec les charges obligatoires inhérentes à cette mission mais également collectivité en tant que vecteur des choix politiques effectués. Ces choix passent par la mise en œuvre de manifestations spécifiques, d'un « catalogue » de prestations offert aux Immercuriens. Cet aspect fait l'objet d'une présentation détaillée dans les chapitres suivants. Nous avons en local une diminution de ces dépenses de **- 4,81 %**. Au niveau national l'évolution est de **+ 0,7 %**.

Les charges de personnel :

S'agissant de ce poste de dépenses nous avons connu une évolution de **2,45 %**. Nous pouvons considérer que cette augmentation est l'évolution « normale » liée au Glissement Vieillesse caractérisant les évolutions, systématiques, salariales en raison de l'ancienneté et l'expérience. D'un point de vue national, l'évolution est de **7,9 %**.

Il est important de mentionner que cette évolution reste modique au regard des actions menées en matière de ressources humaines.

Tout d'abord comme nous le constaterons dans les développements ci-après, de nouvelles prestations ont été mises en place nécessitant généralement l'embauche de saisonniers, contractuels ou contrat plus long. A titre d'illustration nous pouvons citer la semaine supplémentaire de centre de loisirs ou l'embauche d'un ASVP.

En 2013 avait été mis en place un nouvel organigramme et une nouvelle gestion basée essentiellement autour des chefs de pôle. Une seconde phase a été enclenchée en installant un « pallier » management intermédiaire afin de rapprocher le plus possible la gestion des ressources humaines de l'agent. Cette option avait aussi pour vocation d'ancrer le chef de pôle dans une mission de réflexion stratégique et prospective. Ainsi chaque pôle a été doté de chefs de service qui ont en charge la gestion d'une équipe. Cette construction a nécessité un effort considérable de formation et de remise en question des agents dans leurs pratiques, le tout sous pilotage de

la Directrice Générale des Services. Cette réorganisation a trouvé tout son sens lors des entretiens annuels d'évaluation permettant de décliner, à tous les étages, les objectifs communs de la collectivité. A ce jour, nous pouvons considérer que cette option a porté ses fruits et a permis de mettre en pratique la méthode des choix et priorités explicitée précédemment.

Un nombre important d'agents ont pu bénéficier d'un avancement de grade. Celui-ci était basé sur une grille objective d'indicateurs comme l'ancienneté, l'effort de formation ainsi que la préparation aux concours. Chaque critère donnait un nombre de points en fonction de la situation du postulant, l'atteinte d'un seuil permet alors d'avoir de l'avancement. Dans toute décision collective inhérente aux ressources humaines, nous nous attachons à mettre systématiquement en place des critères objectifs opposables, le tout en discussion et négociation avec les instances représentatives du personnel.

Enfin depuis 2019, les agents bénéficient d'un complément d'indemnisation annuel. Le principe repose sur l'attribution d'une prime variable en fonction d'un nombre de points obtenus sur différents critères comme l'absentéisme, l'effort de formation etc...

Les frais financiers :

Nous avons, jusqu'en 2017, privilégié l'autofinancement de nos investissements suscitant ainsi peu d'appel à l'emprunt. C'est pourquoi nous avons un endettement assez faible sur la commune de Saint Laurent Blangy. L'état de la dette et les échéanciers de remboursement figurent à la fin de ce document.

Un ratio permet de mesurer la « solidité » de la collectivité vis-à-vis de la dette. Il s'agit du ratio de l'encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / Capacité d'Autofinancement (CAF). Il permet de déterminer le nombre d'année nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette si elle décidait de consacrer l'intégralité de sa capacité d'autofinancement au remboursement de sa dette. Pour Saint Laurent Blangy au 31 décembre 2019 ce ratio était de **2,71 ans**. Au niveau national nous sommes à **4,17 ans**.

Ainsi, pour conclure sur ce point, l'évolution au niveau local est de **- 74,90 %** au niveau nationale elle est de **- 20,3 %**. Précisons qu'un remboursement anticipé d'un prêt en 2014 a généré pour cette année un montant conséquent de frais financiers. Si nous neutralisons cette opération, nous nous situons à une évolution de **- 49 %** de nos frais financiers.



DERRIÈRE DES CHIFFRES DES ACTIONS

Dans cette rubrique nous nous attacherons à inventorier les différentes réalisations effectuées durant le précédent mandat. Cette liste concerne aussi bien la section de fonctionnement que la section d'investissement. Les économies réalisées sur l'une (fonctionnement) permettent de donner des marges de manœuvre pour le financement de l'autre (investissement).

L'éducation

L'éducation avait été qualifiée de prioritaire sur la mandature précédente. Nous avons ainsi concentré beaucoup de moyens sur l'amélioration, la rénovation et la sécurisation de nos écoles.

En investissement nous avons consacré
2 164 315,65 €.

Cette somme a permis de doter chaque école d'un réfectoire. Nous avons souhaité mettre fin à la centralisation de la restauration non seulement pour le bien-être des enfants (temps de repos diminué, transport...) mais également pour éviter une logistique très importante en termes de transports, d'accompagnement des enfants, d'organisation des services.



Nous avons également participé à la mise en œuvre de l'école du Val de Scarpe. Il s'agit d'une école inter-communale à laquelle nous avons participé à hauteur de 1 / 9ème (une classe de maternel sur 9).

Un effort important a également été déployé pour la mise en sécurisation des écoles, notamment consécutivement aux événements tragiques de 2015.

L'école Lenglet (ancien bâtiment) a intégralement été rénovée, rendant ainsi ce lieu moins énergivore.

Depuis 2017, nous consacrons également en investissement un montant forfaitaire d'environ 10 000,00 € réparti entre les trois groupes scolaires afin d'acheter le mobilier nécessaire au bon fonctionnement des écoles.

En fonctionnement, nous allouons pour l'achat des fournitures un forfait de 37 € par enfant en maternel et de 40 € par enfant en primaire.

A également été mis en œuvre un service éducation jeunesse. L'objectif étant d'avoir une unité de lieu pour les différentes sollicitations liées à l'enfance (scolarisation, loisirs, cantine, garderie etc...).

Sport

Ont été maintenus les coupons coup de pouce, facilitant l'accès à la pratique du sport. Ces bons sont de 25 ou 50 € selon les revenus du demandeur. L'originalité du dispositif repose sur l'octroi d'une aide quel que soit le revenu du foyer.

De nombreuses manifestations ont été mises en place ponctuellement comme la randonnée vintage Bertin ou les animations autour de l'étape du tour de France. D'autres pérennes comme les animations estivales à la base nautique ou les foulées pédestres ont été confirmées.



De nombreux équipements sportifs ont été rénovés, améliorés durant cette période :

- Rénovation et réaménagement complet de la salle de gymnastique.
- Réfection complète du terrain synthétique.
- Création d'un terrain multi sports au ROSATI.
- Divers aménagements au stade Cuvilly, notamment la sécurisation du club house et des vestiaires.

Jeunesse

Fort de son succès auprès de la population, le séjour neige a été confirmé. Cette action permet, à moindre frais, à des enfants de partir une semaine à la neige durant les vacances d'hiver.

Le centre de loisirs a également été renforcé en intégrant une semaine de plus durant les vacances de la Toussaint.



Une Analyse des besoins sociaux a été réalisée sur la commune. Cette démarche a pour vocation de faire un diagnostic sur les différentes « couches » de la population. A partir d'un diagnostic précis sur le contexte socio économique de la commune des pistes de réflexion sont proposées. Dans ce cadre ont été retenues en priorité les actions à destination de la jeunesse et des aînés. Ainsi, les deux actions identifiées comme répondant à cet état de fait, issu du diagnostic, sont les suivantes :

- Adhésion au dispositif pass jeunes : L'achat d'une carte, à prix modique, permet d'avoir des offres préférentielles sur les sorties sportives et culturelles sur Arras et Saint Laurent Blangy. Cette action est le fruit d'une coopération inter-communale mise en œuvre en 2016 (nous y reviendrons).
- Ouverture d'un accueil, durant l'été, pour les plus de 14 ans. Il est proposé un panel d'activités laissé à l'appréciation des jeunes. Un encadrement est assuré.

Cadre de vie - urbanisme - bâtiments

Saint Laurent Blangy est doté de nombreux bâtiments. Le maintien à niveau de ce patrimoine représente en moyenne plus de 600 interventions par an pour un coût approximatif de 130 K€. De même, les services techniques accompagnent les événements festifs et culturels se déroulant sur la commune. Cet accompagnement repose sur de la mise à disposition de matériel, de la logistique, installation de chalets ou barnum etc... Il y a en moyenne, sur la commune, 110 événements par an (60 % commune, 36 % associatif, 4 % écoles). Notons que le soutien aux associations ne se limite pas au versement d'une subvention annuelle, il repose également sur un accompagnement fort et une mise à disposition d'infrastructures nombreuses et de qualité.



Une illustration de la méthode de rationalisation de la dépense et de l'optimisation de celle-ci à travers la gestion de nos espaces verts. Une réflexion est en cours, depuis maintenant 5 ans, sur la gestion des plantations sur la commune. L'idée étant d'offrir un cadre de vie de même qualité mais moins consommateur de ressources financières et humaines. Ainsi, sont désormais privilégiées les plantations ne nécessitant pas un entretien long et coûteux.

Une sensibilisation à la biodiversité est faite dans le cadre de l'opération un enfant un arbre. Cette action permet également de mettre en valeur les 70 ha d'espaces verts présents sur la commune.

Dans le cadre du maintien de notre patrimoine, une action de rénovation importante a débuté en 2019. Il s'agit du parc Vaudry Fontaine. Espace classé, sa rénovation répond à des prescriptions architecturales très strictes. Pour un coût total estimé à 900 K€ HT, des tranches de travaux à réaliser sur cinq années ont été identifiées.

Culture et fête

Le festival récréascènes permet de proposer aux enfants un catalogue de spectacles en tout genre. Les offres sont faites au grand public ainsi qu'aux enfants scolarisés à Saint Laurent en permettant à des classes d'assister à différentes représentations. Ce festival permet de découvrir toute forme d'art vivant comme la chanson, le cirque, le théâtre etc...

Durant cette mandature, des évolutions notables ont eu lieu à l'école de musique. Son nouveau Directeur travaille depuis quelques années à faire sortir la musique de son école en allant à la rencontre des aînés à l'EHPAD, en donnant des représentations dans les écoles à la rentrée etc... Une sensibilisation originale à la musique tend à être mise en œuvre, la réussite de la « cup song » au printemps 2019 en est une parfaite illustration. Tout est prétexte à faire de la musique.





Dans le cadre de la mutualisation et de la coopération intercommunale, le domaine culturel a fait office de premier chantier avec le lancement du réseau M. L'idée consiste à mutualiser le catalogue de trois communes (à l'origine), permettre aux habitants desdites communes d'emprunter gratuitement les livres et enfin de pouvoir les déposer où bon lui semble, les membres du réseau se chargeant de restituer l'ouvrage. Cette mise en commun a nécessité des investissements notamment informatiques pour l'encodage des livres mais également une implication très forte du personnel. Une nouvelle façon de travailler voyait le jour ; une gouvernance se mettant en place s'en est suivi de nouvelles sollicitations. Ce réseau M a aussi pour ambition d'offrir un panel de manifestations, le tout centralisé dans une communication commune.

Solidarité - petite enfance

Nous ne pouvons terminer cette rubrique sans évoquer le marché de Noël qui a subi durant cette mandature de nombreux changements et a proposé de multiples et diverses animations. Quel que soit l'option retenue, les Immercuriens ont toujours participé nombreux à ce moment qui se veut convivial, familial et festif.

Comme évoqué précédemment, l'analyse des besoins sociaux a fait ressortir des pistes de réflexion à destination de la population « sénior ». A travers le CCAS ont été maintenu les colis ainsi que le repas à destination de cette classe d'âge.

Ces actions ont pour ambition de créer du lien soit en incitant les personnes à se rencontrer autour d'un moment convivial, soit de créer un moment privilégié entre le citoyen et la collectivité lors de la distribution des colis. Des actions pour rompre la solitude ont été mises en œuvre ainsi que de nombreuses actions santé à destination de cette classe d'âge. Un plan de prévention contre la canicule a également été mis en place.

Une attention particulière également à destination des administrés en difficulté à travers un partenariat fort avec la Maison de la Solidarité Immercurienne.

Pour conclure sur le CCAS, notons que celui-ci a en responsabilité l'EHPAD de la ville, qui ne cesse de rayonner et innover dans les conditions et moyens d'accueil.

S'agissant de la petite enfance, moteur dans l'animation du réseau petite enfance (assistantes maternelles) une réflexion de fond quant à l'accueil à la crèche a été mise en œuvre. Celle-ci a permis d'optimiser très sensiblement le taux d'occupation générant ainsi des recettes supplémentaires, un accueil de qualité ainsi que l'amélioration des conditions de travail. Le constat de départ était que le taux d'occupation réalisé n'était pas satisfaisant (59,06% en 2017). Une organisation a donc été repensée autour du postulat de diminution de la capacité d'accueil, passant de 26 places à 22. Une analyse complète a été réalisée sur le fonctionnement, sur les aspects qualitatifs et quantitatifs du fonctionnement de la structure. Au 31/12/2018, le taux d'occupation réalisé est passé à 71,03 % générant ainsi une recette supplémentaire de 21 000,00 €.



Face à l'incertitude une évidence : la mutualisation



Le moins que l'on puisse dire est que d'un point de vue financier le cadeau de bienvenue n'était pas très reluisant. Le plan pluri annuel gouvernemental de diminution des dépenses publiques a eu un impact très sensible sur la collectivité. Au-delà de la perte monétaire, nous abordons un cycle d'incertitude rendant parfois difficile une démarche prospective. Fort d'un bel héritage, nous avons travaillé sur la méthode. Comme indiqué lors des développements précédents, nous avons eu à l'esprit de systématiquement prioriser les demandes, les besoins afin de flécher nos dépenses sur ces orientations. Cette démarche ne doit sa réussite qu'à la conviction, de l'ensemble des acteurs (politique, administratif) de notre collectivité, du bien-fondé de cette méthode.

Au-delà de la maîtrise et l'optimisation de la dépense publique, cette période fut salubre pour un concept jusque maintenant anecdotique : la coopération inter-communale. Très vite les élus des communes d'Arras, Saint Nicolas, Anzin saint Aubin, Sainte Catherine et Saint Laurent Blangy ont compris l'intérêt d'échanger sur différentes problématiques afin de permettre de maintenir voire créer un service auprès des administrés, ce à moindre coût. La première phase de cette collaboration fut consacrée au diagnostic. Une multitude d'indicateurs et process ont été passés en revue afin de s'inspirer des méthodes, des difficultés et de la réalité de chacune des communes. Cette étape passée, des chantiers concrets ont été mis en œuvre. La création du réseau M est le plus marquant dans le registre nouveau service. De nombreux marchés communs ont été passés, des logiciels métiers ont été uniformisés, de nombreuses formations délocalisées et mutualisées ont été suivies. D'un point de vue du personnel municipal, cette dynamique est fortement appréciée permettant d'échanger sur leur expérience, leurs attentes...

La coopération inter-communale devenant la norme, face à une difficulté commune de capacité d'accueil dans les écoles maternelles, une école intercommunale Arras – Saint Laurent Blangy a vu le jour.

Cette dynamique a également été mise en œuvre d'un point de vue communautaire. La CUA a proposé de nombreuses pistes de mutualisation selon la même méthode de diagnostic et proposition de mutualisation de missions, marché commun...

Ces changements ont été très largement expliqués aux administrés par le biais de nombreuses réunions de quartier. Durant celles-ci étaient présentées les orientations prises pour l'année à venir, pour terminer sur différents échanges. Ce dispositif a été complété par des réunions de « rue », pour les projets concernant un public plus restreint, un projet de voirie par exemple.

Nous avons débuté le mandat précédent avec une tension économique forte, nous débutons celui-ci avec une crise sanitaire majeure. Celle-ci impacte non seulement l'économie de notre pays mais questionne également sur la place qu'occupe les collectivités locales dans la gestion d'une crise. C'est avec ces questionnements que nous devons envisager collectivement l'avenir et répondre à la question des orientations que nous souhaitons donner et concrétiser sur notre commune de Saint Laurent Blangy

2020 un maître mot : prudence.

D'ores et déjà nous pouvons identifier des pertes de recettes certaines sur le poste autre produit des services. En effet, la fermeture de la base nautique durant la période de confinement et au-delà grève sensiblement les recettes. Le retour à un fonctionnement normal risque d'être long. Qu'en sera-t-il de l'accueil des camping l'été, les entreprises reprendront-elles les séminaires ? Beaucoup d'incertitude.

Il en est de même pour le paiement des prestations telles que celles fournies par l'école de musique, la crèche, les cantines etc... Certes la dépense en fourniture est moindre, cependant le coût en masse salariale n'est pas compensé.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, une projection de l'évolution des recettes et dépenses a été établie afin de connaître le montant net exact de perte de recettes. Sur la période du 15 mars au 30 juin, la perte nette serait de **110 K€**.

Il faut y ajouter une très forte incertitude quant au rendement de la taxe additionnelle sur les transactions immobilières. La période de confinement a eu pour effet de stopper les ventes d'immeuble, bloquant de fait la recette à destination de la commune. Demeure l'incertitude quant aux effets de la reprise sur le montant final de cette recette.

S'agissant du poste dépenses, la crise sanitaire nous oblige à acquérir de nombreux produits de protection non seulement pour le personnel mais également pour la population. A titre d'exemple, à fin mai nous serons à plus de 30000 € de dépense pour les masques. Bien entendu celle-ci n'était pas prévue. Le déconfinement nécessite de revoir complètement le fonctionnement des services et l'installation de nombreux ouvrages de protection de type séparation de plexiglass, borne de gel hydro alcoolique etc...

C'est pourquoi, il est proposé, en 2020, la mise en place d'un budget de transition permettant de répondre tant financièrement qu'humainement aux différentes sollicitations. Cette prudence se traduira par une politique d'investissement plus modeste afin de donner de la marge de manœuvre, si besoin, dans la section de fonctionnement.

Pour ce qui relève de la fiscalité locale, une proposition de maintien des mêmes taux sera faite au Conseil Municipal. Pour rappel les taux sont de 19,43 % pour la taxe d'habitation, 14,75 % pour la taxe foncière bâtie et 47,09 % pour la taxe foncière non bâtie. S'agissant de la taxe d'habitation, comme indiqué précédemment, 2020 constituera la dernière année de vote de ce taux.

Ce niveau atteint du rapport nous avons coutume de présenter les grandes orientations envisagées par pôle. A ce jour, nous sommes dans l'incapacité de prévoir quelque manifestation que ce soit ou actions, prestations précises. Nous nous attacherons à rouvrir en toute sécurité, progressivement, les services. Bien entendu, cette ouverture se fera dans le strict respect des différents protocoles sanitaires et évolution de la situation sanitaire.

CONCLUSION :

STUDIEUSE, GÉNÉREUSE, FESTIVE, VITAMINÉE, RESPONSABLE, SOLIDAIRE :

ces mots sont l'identité de notre commune. Nous avons proposé à la population de continuer à les décliner et les faire évoluer durant le mandat à venir. Fort d'une situation économique saine nous devons désormais mettre à profit cette année de transition pour se projeter et imaginer l'avenir de SAINT-LAURENT-BLANGY.



LES INVESTISSEMENTS

En 2020 seront priorisés les investissements suivants :

- Mise à jour et remplacement de matériels informatiques. Cette action fait suite à un diagnostic établi par la DSI d'Arras avec laquelle nous avons convenu d'une gestion mutualisée de notre parc informatique et de notre système d'information.
- Fin des travaux d'adaptation pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- Lancement de la première phase de requalification de l'éclairage public. Cette action sera inscrite dans le plan pluri annuel d'investissement, elle consiste à remplacer sur la commune les anciennes ampoules par des systèmes de LED, générateur d'économies non négligeables. Cette opération sera subventionnée par la Fédération de l'énergie 62 à hauteur minimale de 50 %.
- Mise en place d'un ombriwatt. C'est un concept innovant proposé par la société ENGIE consistant à disposer sur un abri des panneaux solaires afin de pouvoir charger des véhicules électriques. Le surplus d'énergie non consommé pourra être réinjecté dans l'hôtel de ville afin d'avoir une partie (minoritaire) de notre consommation énergétique en auto production.
- Achat de caveaux et colombarium.
- Nouvelle tranche de vidéo surveillance.
- Financement de diverses études afin d'avoir des scénarii de réalisation pour la préparation budgétaire 2021.
- Achat d'un terrain dans la succession LECUP
- Achat de matériel divers pour le bon fonctionnement des pôles.

L'ensemble de ces réalisations nous amène à un montant total d'investissement de **1 087 536,09 €**

Disposant d'une capacité d'autofinancement de 1 300 000,00 € nous proposons un reversement vers la section de fonctionnement d'un montant à déterminer dans le budget primitif et de la conclusion d'un emprunt à hauteur de 200 K€.

A ce jour notre plan pluriannuel d'investissement s'établit comme suit :

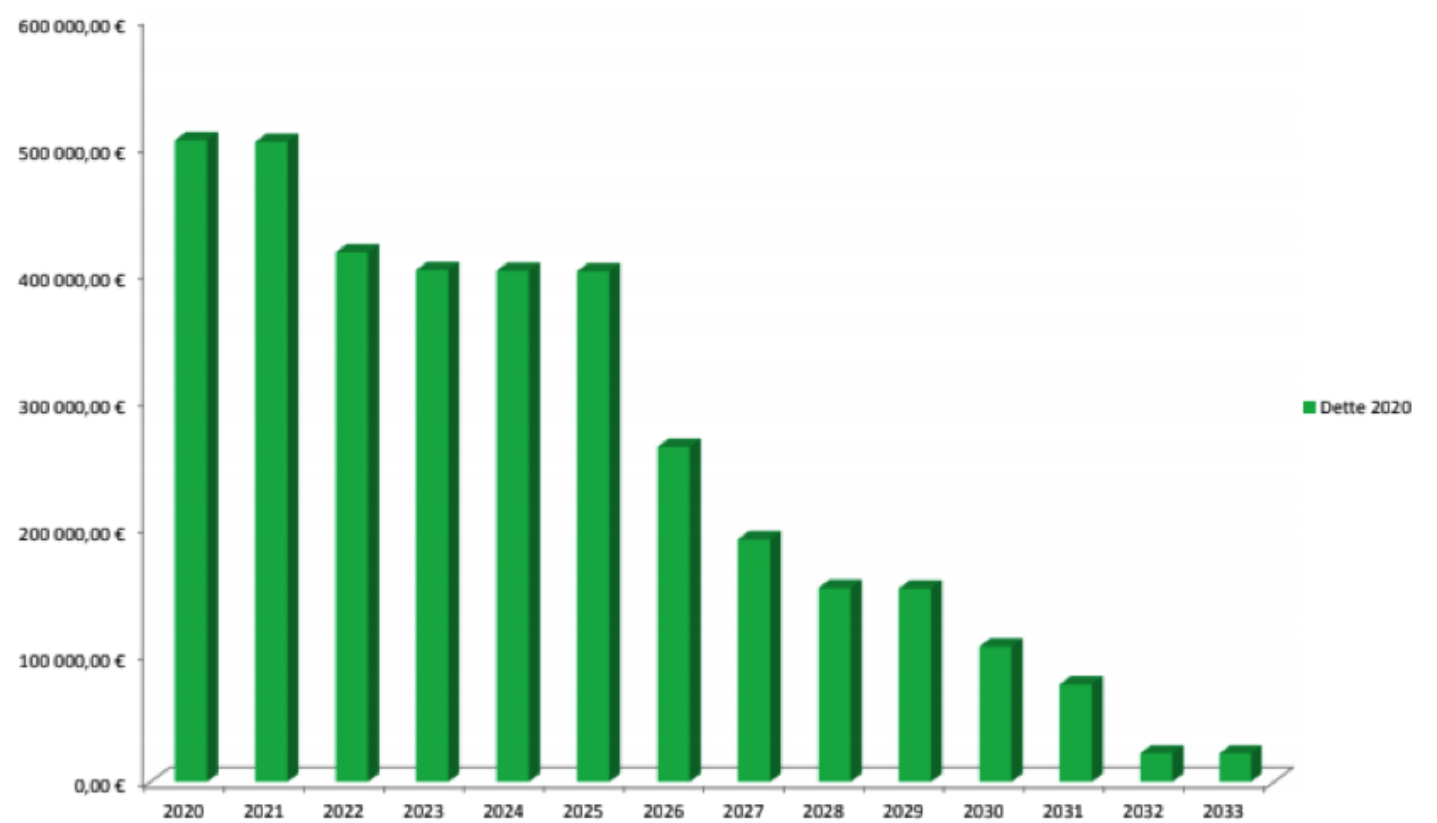
	2021	2022	2023
Eclairage public	293 000,00 €	293 000,00 €	
Vidéo surveillance	50 500,00 €	50 500,00 €	36 850,00 €
Cadre de vie	85 000,00 €	85 000,00 €	85 000,00 €
Travaux Vaudry Fontaine	204 000,00 €	180 000,00 €	138 000,00 €
TOTAL	632 500,00 €	608 500,00 €	259 850,00 €

Évolution de la dette :

	Dette actuelle
2020	504 851,45 €
2021	503 605,13 €
2022	417 371,01 €
2023	401 794,09 €
2024	401 320,90 €
2025	400 854,47 €
2026	263 877,64 €

	Dette actuelle
2027	190 187,95 €
2028	152 320,90 €
2029	151 880,36 €
2030	106 837,97 €
2031	77 410,71 €
2032	22 482,96 €
2033	22 482,96 €

EVOLUTION DE LA DETTE (de 2020 à 2033)



Ratio de l’encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF : **2,71 ans**.

Pour rappel, ce ratio de structure permet de mesurer la « solidité » de la collectivité notamment vis à vis de la dette. Ainsi ce ratio consiste à projeter l’utilisation totale de l’épargne brute au remboursement de la dette. Ainsi, suivant ce scénario la dette de la commune serait soldée au terme de **2,71 ans**.

La moyenne départementale est de **4,17 ans**, Régionale **3,91 ans** et Nationale **4,17 ans**.

*« La gestion ne crée pas de l’engagement, elle produit des comptes, qui doivent être au service d’un engagement supérieur, et non l’inverse »
(Cynthia FLEURY)*

